



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION FEMININE PV N°5 – du 14 Novembre 2023 En Visio

Présidence : Sophie CHARRUET

Présents : Sophie CHARRUET, Maria-Amelia RIBEIRO DE SOUSA, Martine BENSO, Clarisse PANAIAS

Mathilde GOUTTARD, Emilie BORDIGA assiste Sandy AUDEMAR (apprentie) Killian Rizzo (apprenti)

Excusés :

Absents non excusés : Elodie ARNOL

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour

- Rentrée du Foot Féminin
- Suivi des compétitions
 - Séniors D1F
 - Critérium U17
- Suivi des clubs
- Soirée des dirigeantes
- Coupe Futsal



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT REPARTITION DES RÔLES

La présidente et le CTD DAP rappelle le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres. Invitation sera faite à Martine Benso.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

Restreinte : S Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaias

- D1F Seniors : E. Bordiga et S Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaias

Plénière : Tous les membres

RENTREE DU FOOT FEMININ

87 filles	Remerciement au club de Sisteron
Clubs représentés	
Points positifs	Axe d'amélioration
<ul style="list-style-type: none">- Bon accueil du club de Sisteron- Qualité de l'intervention de la Ligue contre le cancer (atelier Octobre rose)	<ul style="list-style-type: none">- Avoir plus de bénévoles présents- Meilleure maîtrise des timings pour les ateliers techniques et match D1 F

SUIVI DES COMPETITIONS

Séniors D1F

Dès report de match suite à la participation à la Coupe Méditerranée Féminine.

Coupe Méditerranée Féminine

La commission relève que trois clubs se sont engagés dans cette compétition.

L'Entente/Sisteron/Mison/Aiglun, EP Manosque et L'AFCV.

Les rencontres auront lieu le 19/11/2023.



PÔLE TECHNIQUE

ENT Sisteron/Mison/Aiglun – EP Manosque à 15H à Sisteron.
Champsaur Valgaudemard - SC AIX Féminin à 15H à ST Bonnet

En raison de la participation à la Coupe Méditerranée Féminine, les matchs suivants sont reportés.

- ➡ Champsaur-valgaudemard 2 - FC Céreste Reillanne le 17/12/2023 à 14H30.
- ➡ Champsaur- Valgaudemard 1 – EP Manosque le 14/01/2024 à 14H30.
- ➡ L'Argentière Sport – ENT Sisteron/Mison/Aiglun le 14/01/2024 à 14H30.

En raison de la participation à la Coupe de France Féminine, les matchs suivants sont reportés.

- ➡ US VIVO 04 - Entente Sisteron/Mison/Aiglun le 17/12/2023 à 13H.
- ➡ CA Digne – EP Manosque le 17/12/2023 à 13H.

Coupe des Alpes Féminines- Coupe Richerme

Tour de cadrage

AFCV 1- AFCV 2. 3-0

Les ¼ de finale auront lieu le 3 Décembre 2023

CA Digne - EP Manosque à Digne à 14H30

L'Argentière Sports – ENT Sisteron/Mison/Aiglun à L'Argentière à 12H30.

OBSC – AFCV 1 à Briançon à 12H30.

FC Céreste Reillanne – US VIVO 04 à Reillanne à 14H30.

Coupe Futsal Féminine des Alpes

La commission reconduite l'organisation de l'an passé. La commission recherche activement un gymnase pour l'organisation de cette coupe à la date 28 Janvier 2024.

Critérium U17F

Proposition d'une coupe U17F :

Pour répondre à la demande des clubs, la commission féminine étudie la mise en place d'une coupe U17F.

Pour le tour de cadrage deux dates ont été proposées : le 2 ou le 9 mars 2024.

Pour la ½ finale deux dates ont été proposées : le 27/04/2024 ou le 4/05/2024.

La finale aura lieu en juin 2024 simultanément des autres finales.

La proposition est soumise au comité directeur. Leur réponse : **Accord du Comité Directeur.**

Les référentes pour les prochains critères :

2/12/2023 à ST Bonnet : Maria – Amélia

16/12/2023 à Gap : Sophie

13/01/2024 à Digne : Clarisse

SUIVI DES CLUBS



PÔLE TECHNIQUE

La présidente rappelle le suivi des clubs et les objectifs principaux.

- Rencontre avec le club – 1 par période scolaire
- Identifier un référent féminin (inscrit footclub)
- Accompagner leur projet de féminisation
- Relancer la participation aux appels à projet (district – Ligue - FFF)

La présidente appelle chaque membre à présenter son recueil d'information lors du suivi des clubs. Ce suivi sera complété lors de la prochaine commission. Des rendez-vous avec les clubs non visités seront effectués prochainement.

SOIREE DES DIRIGEANTES

Sandy nous présente le projet.

Pour cette seconde édition nous aimerions amener les dirigeantes (où potentiellement nouvelles) à se former pour en appréhender les enjeux. Participation à une formation IR2F.

Créer une unité des dirigeantes Alpines et en accroître son effectif.

Mettre en place des projets concrets et dynamisants pour féminiser le territoire.

Pour la seconde édition du club des dirigeantes Alpines nous avons retenues deux dates pour la 1^{ère} partie du projet. Le 16 Décembre 2023 ou le 12 Janvier 2024. A cette occasion les clubs de Sisteron et Gap mettent à disposition leurs clubs House.

COURRIER

- Courrier du 12/11/2023 de l'OBSC : Match non joué, terrain impraticable.
- Courrier du 12/11/2023 de L'Argentière Sport : Match non joué, terrain impraticable.

La séance est levée à 19H30

Prochaine réunion en VISIO (date à planifier)

Prochaine réunion plénière (date à planifier)

Présidente de séance
Sophie CHARRUET

Secrétaire de séance
Emilie Bordiga

CLUBS	REFERENT	CLUBS	REFERENT
-------	----------	-------	----------



PÔLE TECHNIQUE

AFCV	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA	OBSC	Martine BENSO
CA DIGNE	Clarisse PANAIAS	L'ARGENTIERE SPORTS	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA
EP MANOSQUE	Mathilde GOUTTARD	US VIVO 04	PY BERNIER
SISTERON FC	PY BERNIER	FC CERESTE REILLANE	Mathilde GOUTTARD
MISON	Sophie CHARRUET	TALLARD ASF	Emilie BORDIGA
AIGLUN US	Clarisse PANAIAS	US BLANCHE SEYNE	PY BERNIER
St CREPIN ES	PY BERNIER	LARAGNE SPORTS	Marion BONIS
MVR Futsal	PY BERNIER	ESMD	Clarisse PANAIAS
GAP FOOT 05	Emilie BORDIGA		